

# Les travaux de l'école devant le tribunal administratif

## « Même quand il fait -2° dehors, on monte à 28 degrés dans les classes »

Alors que l'école a été rénovée et agrandie il y a maintenant deux ans, la mairie fait un recours devant le tribunal administratif, n'étant pas satisfaite des travaux. La température dans les classes est excessive.

Il y a maintenant deux ans, les travaux dans l'école Louis-Pergaud de Saint-Pierre-des-Fleurs s'achevaient. Les 200 élèves de maternelle et d'élémentaire retrouvaient alors une école agrandie et rénovée. Au total, les travaux ont coûté près de 3 millions d'euros, dont un million financé par la commune.

### Surchauffe dans les classes

Sauf que, malgré les apparences, la jolie école cache des défauts. L'équipe éducative et la municipalité s'en sont rendu compte très vite. « **Dès la réception des travaux, on a trouvé qu'il faisait chaud dans les salles** », raconte le maire, Bruno Germain. Au printemps 2021, la situation est d'autant plus flagrante avec l'arrivée des beaux jours et du soleil. « **Les salles de classe sont exposées sud-ouest et les vitres ne sont pas conformes** », ajoute le maire. « **Même quand il fait -2 °C dehors, on monte à 28 °C dans les classes!** » L'été 2021, la température a même atteint les « **36, 37 degrés** », explique Bruno Germain. Une situation compliquée pour l'équipe pédagogique et pour les élèves des huit classes de l'école. « **Les institutrices et les parents d'élèves nous demandent quand ça va avancer.** » Ce sera « **au rythme de la justice** », répond le maire.

### Le tribunal administratif saisi

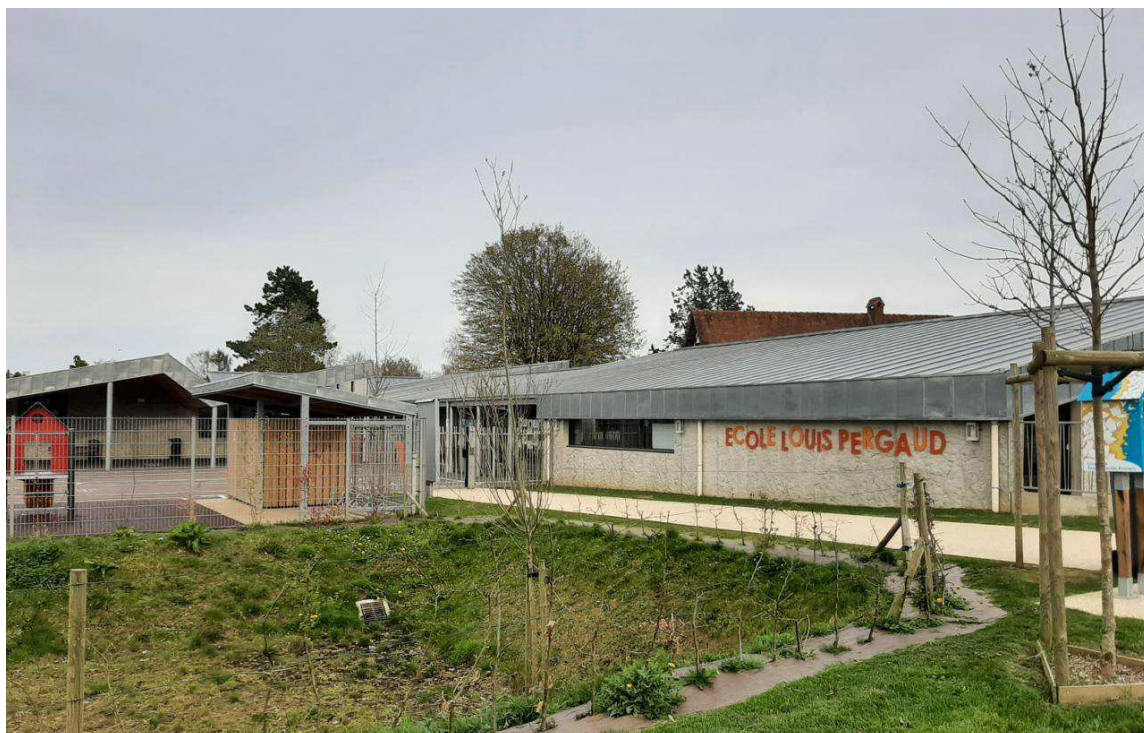
Dès la réception des travaux et les premières constatations, la mairie a monté un dossier et fait un recours auprès du tribunal administratif. Le 16 décembre 2022, le premier jugement a été rendu. La mairie, représentée par M<sup>e</sup> Malbesin, demandait au juge de prescrire une expertise portant « **sur les désordres affectant le bâtiment abritant l'école primaire** ». Cela a été entendu par le juge, qui a ordonné à un expert de se rendre sur place, de décrire les désordres, d'en déterminer l'origine et la date d'apparition, « **en précisant s'ils sont imputables à l'exécution des travaux de construction ou à la conception** ».

Car là est bien le mystère : les défauts de l'école ont-ils été causés par une étude thermique mal réalisée? Par un mauvais choix de fenêtre? Par une erreur lors de la pose? Cela reste à déterminer. Pour cette raison, la mairie a fait recours contre six sociétés, parmi elles la société d'architecture, celle qui a posé les fenêtres ou encore la compagnie d'assurance. « **Il faudra déterminer qui a défailli pour savoir qui doit prendre en charge les réparations, cela représente une somme conséquente** », appuie le maire.

## « **Il y en a au moins pour cinq ans** »

Fin février, de nombreux experts (un pour chaque société concernée), des représentants des sociétés et le premier adjoint au maire sont allés à l'école. Des sondes thermiques ont été installées à huit endroits différents, pour une durée de trois mois, qui mesurent la température toutes les dix minutes. Mais le chemin sera long avant que le problème ne soit réglé. « **Il y en a pour cinq ans, au moins. Et ça fait déjà deux ans!** » En attendant, pour ne pas être mis en cause et porter préjudice à l'enquête, rien ne peut être mis sur les fenêtres pour refroidir les salles. « **Ni stores ni rien!** » Les institutrices ouvrent donc les fenêtres (peu d'entre elles s'ouvrent), et la ventilation se met en route, alors même que les températures sont basses à l'extérieur. Le maire pointe également du doigt un problème de surluminosité dans les salles et de manque d'isolation phonique.

Mathilde Carnet



Insatisfaite des travaux de l'école, la mairie fait un recours. Mathilde Carnet